



La participation des universitaires au processus de construction/reconstruction de l'espace public au Cameroun

Hilaire de Prince Pokam*

Résumé

Il existe dans la plupart des pays africains une faiblesse de l'unité et de l'intégration de la société nationale. L'Etat est l'acteur dominant, soucieux d'inspirer une unité et une intégration nationales dont l'existence n'est pas toujours évidente. Il détient dès lors le pouvoir politique, économique et social et demeure le principal agent de l'ordre et du changement. L'université, créée surtout au lendemain des indépendances, apparaît comme un précieux instrument de la politique des pouvoirs publics. Au Cameroun plus précisément, où elle est considérée comme le symbole de l'indépendance si chèrement acquise, l'université est commise pour contribuer à former et à consolider la conscience nationale et pour être un facteur de développement en fournissant les cadres adaptés aux besoins de main-d'œuvre et susceptibles de devenir des agents de développement. Les textes de création des nouvelles universités de 1993, de même que ceux sur l'orientation de l'enseignement supérieur, assignent également à l'institution universitaire d'autres missions telles que la diffusion du progrès et de la démocratie, la promotion du bilinguisme. Dès lors, on comprend aisément pourquoi l'université et ses agents s'engagent et investissent toutes les sphères de l'espace public camerounais. L'article tente de déterminer, à travers l'analyse des différentes interactions qui se nouent entre les universitaires (entendus ici comme enseignants) et l'espace public depuis la création de l'université fédérale en 1962, le processus par lequel ces universitaires participent à la construction/reconstruction de cet espace. Il insiste surtout sur la sphère politique dans laquelle les universitaires semblent plus engagés pour déterminer leur poids exact au sein de cette sphère et le type d'intellectuel auquel ils appartiennent.

* Université de Dschang, Cameroun. E-mail : princepokamh@yahoo.fr

Abstract

There exists in most African countries a weakness of unity and integration of the national society. As the dominant actor, the State's purpose is to inspire national unity and integration whose existence is not always obvious. It then holds the political, economic and social power and remains the main agent of order and change. Created mainly in the aftermath of independences, the University has come to be a precious instrument of the policy of public powers. In Cameroon more precisely, where it is considered as the symbol of the independence so dearly acquired, the university is commissioned to contribute to forming and consolidating national conscience and to be a factor of development by providing the frameworks adapted to the needs in manpower and development agents. The texts for the creation of the new universities of 1993, as well as those on the orientation of higher education, also assign to the University other missions such as the dissemination of progress and democracy, the promotion of bilingualism. One easily understands, therefore, why the university and its agents commit themselves and take over all the spheres of the Cameroonian public space. Through the analysis of different interactions between the academia (teachers) and the public space since the creation of the Federal University in 1962, the article attempts to determine the process through which academics participate in the construction/reconstruction of this space. It mostly insists on the political sphere in which academics seem to be more engaged, to gauge their weight within this sphere, and the type of intellectual which they adhere to.

Dans la plupart des pays africains, l'espace public est organisé par et autour de l'État. Il en est de même au Cameroun, où toutes les sphères qui le composent sont directement l'émanation de l'État, ou en sont pénétrées, à l'instar de l'espace public dans la société bourgeoise analysé par J. Habermas (1992). La sphère politique se structure autour de l'État et ses transformations. Car tous les processus politiques et institutionnels, depuis l'accession à l'indépendance, sont assujettis à cette hantise. Au lendemain de l'indépendance, l'impératif immédiat des nouveaux dirigeants est de construire et surtout de consolider l'État face aux multiples clivages et incertitudes internes nés des luttes entre les différents acteurs politiques et groupes sociaux pour le contrôle de ce nouveau statut du pays. L'un des mécanismes mis en place sera de produire et de renforcer l'appareil d'État et du pouvoir. Cela se traduit par les processus de monopolisation politique dont le parti unique et la forme unitaire de l'État constitueront les expressions les plus achevées. Parallèlement, les partis politiques issus du processus d'accession à l'indépendance sont regroupés dans une seule formation politique en

1966. La sphère politique se rétrécit et s'unifie progressivement sous la houlette d'un État omniprésent qui organise par ce même biais sa centralité. Les idéologies d'unité et d'intégration nationales en sont les vecteurs directs. Même si les mouvements des années 90 ont remis en cause le monopole de l'offre politique et de son expression, ils ne semblent pas encore entamer cette centralité, surtout dans la sphère politique. La reconfiguration de cette sphère, amorcée depuis cette période avec les transitions politiques, tend toujours à mettre l'État au cœur du processus. Il est l'objet d'une confrontation entre différents groupes sociaux tant pour son organisation que pour son appropriation.

Cette omnipotence de l'État subordonne également la sphère économique. L'acteur étatique est jusqu'au début de la crise économique en 1985 le principal entrepreneur et planificateur économique. Elle traverse également les sphères socioculturelles de l'espace public. Car le processus d'unification de l'espace politique s'accompagne d'une même tendance dans l'espace social et culturel. L'unité et l'intégration nationales ne sont pas seulement politiques, mais aussi sociales. Les formes de regroupements sociaux sont parasitées et assujetties à la logique étatique, ce qui annihile tout processus de formation d'espaces sociaux en dehors de l'appareil strict du pouvoir. Dans le même registre, la sphère culturelle est sous influence directe de l'État. Il en est ainsi de la sphère littéraire et médiatique, qui est dominée pendant longtemps par une presse officielle, une radio nationale et une télévision nationale opérationnelles à partir de 1985. Dans cet espace public « vassalisé » par l'État, l'université, en tant qu'institution publique, est en interaction avec son environnement dont elle est le produit et qu'elle anime aussi par ses actions.

En effet, l'université, créée au lendemain des indépendances, apparaît comme un précieux instrument de la politique des pouvoirs publics en Afrique. Au Cameroun plus précisément, où elle est considérée comme le symbole de l'indépendance si chèrement acquise, elle est commise pour contribuer à former et à consolider la conscience nationale¹ et pour être un facteur de développement en fournissant les cadres adaptés aux besoins de main-d'œuvre et susceptibles de devenir des agents de développement. Il s'agit fondamentalement de rendre l'université conforme aux autres institutions nationales mises en place par le régime post-colonial. C'est ainsi que le Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique, qui s'était réuni en décembre 1974, recommandera que l'université s'engage désormais plus politiquement, pour se conformer aux principes politiques dégagés par l'Union Nationale Camerounaise (UNC), parti unique au pouvoir. Les textes de création des nouvelles universités de 1993, ainsi que ceux sur l'orientation de l'enseignement supérieur, assignent aussi à l'université des missions qui

transcendent le cadre académique. Il s'agit, entre autres, de développement, de fabrication de la conscience nationale, de formation des cadres, de diffusion du progrès et de la démocratie, de promotion du bilinguisme (Décret du 19 janvier 1993 et loi du 16 avril 2001). Dès lors, l'université doit s'engager et investir d'autres sphères de l'espace public. Cette tâche incombe principalement aux enseignants que l'on retrouvera désormais dans toutes les sphères, et plus particulièrement la sphère politique, qui se structure autour de l'appareil de l'État et ses multiples transformations (Njeuma 1999:391)² Car la plume devrait constituer la pierre fondamentale de la construction nationale, selon les autorités dirigeantes. Ceci d'autant plus que les universitaires sont les détenteurs monopolistiques d'un savoir qui est un capital qu'ils vont investir dans le marché politique.

Le problème qui nous préoccupe dans le cadre de cette étude est celui de savoir comment les universitaires participent au processus de construction/reconstruction de l'espace public au Cameroun. Pour parvenir à une solution idoine, le paradigme constructiviste nous semble la voie la mieux indiquée. Car nous partons de l'idée que l'espace public camerounais est construit et que les universitaires y participent, ce qui conforte la thèse principale du constructivisme selon laquelle « le réel, ou tel objet qui en relève, est construit » (Keucheyan 2007:99).

Dans cette perspective constructiviste en effet, les réalités sociales sont appréhendées comme des constructions historiques et quotidiennes des acteurs individuels et collectifs (Corcuff 1995:17). Cet enchevêtrement de constructions plurielles, individuelles et collectives, ne relevant d'ailleurs pas nécessairement d'une claire volonté, tend à échapper au contrôle des différents acteurs en présence. Le mot construction renvoie tout à la fois aux produits (plus ou moins durables ou temporaires) des élaborations antérieures et aux processus en cours de restructuration. L'historicité constitue alors une notion majeure pour le constructivisme, sous un triple aspect : le monde social se construit à partir des pré-construits passés, les formes sociales passées sont reproduites, appropriées, déplacées et transformées, alors que d'autres sont inventées, dans les pratiques et les interactions de la vie quotidienne des acteurs, cet héritage passé et ce travail quotidien ouvrent sur un champ de possibles dans l'à-venir (Corcuff 1995:17-18). Ceci suppose un moment de dé-construction – c'est-à-dire d'interrogation de ce qui se présente comme « donné », « naturel », « intemporel », « nécessaire » et/ou « homogène » – et appelle ensuite des investigations sur les processus de construction de la réalité sociale (moment de reconstruction) (Corcuff 1995:19). En plus, la construction n'est jamais unilatérale. Toute construction est symétrique, en ce sens qu'elle agit aussi bien sur l'esprit que sur le monde qui l'entoure (Keucheyan 2007:123).

La thèse qui éclairera cette approche à l'analyse des différentes interactions qui se nouent entre les universitaires et l'espace public camerounais depuis la création de l'université fédérale en 1962 à l'avènement de six universités³ issues de la réforme de 1993, en passant par la période de l'Université de Yaoundé, est que les universitaires, comme le souhaitent Marx et Sartre, sont des acteurs sociaux et, par conséquent, participent à la vie de la société camerounaise. En remplaçant la figure de l'académicien par celle du citoyen-savant, ils participent au processus de restructuration de l'espace public camerounais qui n'est pas une réalité naturelle, au double plan symbolique et pratique. Sur le plan symbolique, ils produisent, en entretenant un rapport théorique et intellectuel avec celui-ci, des représentations et discours savants qui participent à sa construction. Sur le plan pratique, ils sont engagés dans la gestion de cet espace en y agissant. Au cours de ce processus, se construit en même temps une nouvelle identité qui les situe dans une posture très proche de celle de l'intellectuel organique chère à A. Gramsci.⁴

La construction/reconstruction symbolique de l'espace public par les représentations et discours savants

Les universitaires, maîtres de la parole et familiers de l'écrit, qui ont pour métier de penser, adoptent une attitude intellectuelle par rapport à l'espace public camerounais à travers des représentations et le langage, qui participent, comme l'écrit P. Bourdieu, à la construction de la réalité sociale (Corcuff 1995:36). Ils s'illustrent par des prises de parole et des propositions d'action, qui semblent pour eux un devoir, surtout à l'endroit des citoyens, ce que suggérait déjà T. Melone en 1962, en écrivant qu'étant donné que la grande masse du peuple est inculte, il appartient aux intellectuels de jouer un rôle de guide, de poser les questions et d'y répondre, d'être la bouche et la tête du peuple (Melone 1962).

La prise de parole

La prise de parole des universitaires fut presque à sens unique sous le régime monolithique, mais a pris de l'ampleur depuis la période des mutations politiques et sociales des années 90, avant de se confirmer avec la récente révision constitutionnelle. Elle a, quel que soit le contexte, contribué à la construction de l'espace public camerounais. Car, en s'efforçant de manipuler les visions du monde, en manipulant la structure de la perception du monde, en manipulant les mots et, à travers eux, les principes de la construction de la réalité, les universitaires camerounais confortent la théorie dite de Sapir-Worf, ou de Humboldt-Cassirer, selon laquelle la réalité se construit à travers des structures verbales (Bourdieu 1987:119).

Une activité à sens unique sous le régime monolithique

Pendant longtemps, le régime politique camerounais, qui reposait surtout sur l'intimidation ou l'autocensure pour emporter l'adhésion de tous, n'a pas favorisé l'éclosion d'une pensée contraire à la pensée légitime pourtant nécessaire à la consolidation de la construction de l'unité et de l'intégration nationales, à tel point que la voie de l'exil était la mieux indiquée pour exprimer ses idées, surtout de la part des universitaires.⁵ Aussi, certains enseignants courageux, ayant des prises de position osées et contraires à l'ordre politico-étatique, ont-ils été exclus de l'université. Il s'agit principalement de M. H. Enonchong, enseignant à la Faculté de Droit et du Révérend Père E. Mveng, enseignant à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (Njeuma 1999:407). Cette propension à exclure l'universitaire de son institution n'est pas l'apanage des pays africains. Elle est caractéristique de tout régime autoritaire, même en Occident, comme le démontre à merveille le modèle français sous le système napoléonien.⁶

Cette situation n'était donc pas de nature à favoriser l'éclosion et l'épanouissement de l'intellectuel critique dont la fonction « consiste à s'ériger en conscience critique, à contester l'ordre, les valeurs de la société, les décisions d'un gouvernement » (Leymarie 2001:13). C'est la raison pour laquelle les trois premières décennies de l'université se sont déroulées dans un contexte d'autocratie politique où les médias, strictement contrôlés par les pouvoirs publics, étaient les seuls lieux d'expression et où la censure était monnaie courante. Une radio nationale (Radio Cameroun), un quotidien national (la Presse du Cameroun transformée en Cameroon Tribune en 1974), un journal catholique (L'effort camerounais), un journal protestant (La semaine camerounaise), une chaîne de télévision nationale (Cameroon télévision) structuraient la sphère médiatique.

Pendant toute cette période, aucun article ou aucune prise de position exprimant une opinion divergente de celle du gouvernement n'a été exprimée dans ces médias. On comprend pourquoi les prises de position des universitaires en faveur de l'ordre politico-étatique camerounais étaient le plus souvent médiatisées. Ceux-ci étaient sollicités pour donner leur sentiment sur les sujets les plus divers ou sollicitaient eux-mêmes les médias afin de porter à la connaissance du grand public leurs points de vue sur une question donnée, en qualité de savants. Un exemple tiré de *Cameroon Tribune* nous permettra de mieux cerner cette réalité, à travers la lutte pour le monopole de la représentation légitime du monde socio-politique que se sont livrés certains universitaires.

En 1979, M. Joseph Owona écrit deux articles sur les élections monopartisanes sélectives et les élections monopartisanes compétitives (*Cameroon Tribune* n°1369 et 1370 de janvier 1979). En 1983, il fait partie des trois universitaires qui collaborent à l'édition spéciale du quotidien national consacrée au premier anniversaire de l'accession du président Paul Biya au pouvoir. Les deux autres enseignants sont MM. Ebénézer Njoh Mouelle et Jean-Pierre Fogui. Leurs prises de position ne peuvent être bien appréhendées que si nous les situons dans un contexte marqué par un problème de bicéphalisme à la tête de l'État, entre M. Biya et son prédécesseur, A. Ahidjo, qui a conservé la direction du parti après sa démission, ainsi que l'annonce d'un complot contre la sécurité de l'État par P. Biya au mois d'août 1983.

Leurs écrits épousent largement ce contexte. L'article de M. J. Owona, juriste et chancelier, est intitulé « Le parti et l'État : l'expérience camerounaise de la primauté de l'État ». Il retrace l'histoire ambiguë des relations du parti et de l'État au Cameroun en soulignant la prétention ancienne du parti à l'hégémonie et le démenti évident de la légalité. Dans l'ensemble, il soutient l'idée de la primauté de l'État sur le parti, idée qui conforte les positions du nouveau pouvoir et l'État lui-même, ce qui permet au chef de l'État d'être mieux armé dans la réalisation des missions de développement et de démocratisation du pays (*Cameroon Tribune* du 6 novembre 1983:21).

L'article du philosophe Njoh Mouelle, « Une exigence de tous les jours, la rigueur en théorie et en pratique », apporte un éclairage nouveau sur l'étendue de la rigueur que prône le président depuis son accession au pouvoir. Pour M. Mouelle, la rigueur signifie ordre et discipline, réalisme, effort, persévérance, rationalité, honnêteté. C'est aussi la lutte contre le laxisme, l'à-peu-près, le désordre (*Cameroon Tribune* du 6 novembre 1983:16-17). Cet article constitue à lui seul un code de bonne conduite pour les citoyens camerounais, à l'ère de la politique du renouveau incarnée par le M. Biya. Ce code de bonne conduite s'avère indispensable pour tous les agents de l'État dans la réalisation de sa mission de développement et d'intégration nationale.

Quant à l'article du politiste J.-P. Fogui, « *Le futur comme une attitude* », il est une réflexion sur la mutation du 6 novembre et le regard que l'auteur porte sur l'avenir. Il procède à l'adulation du chef de l'État qu'il présente comme un homme obsédé par la légalité républicaine, qui mène un combat singulier pour le renforcement des institutions. Il attribue également un rôle précis aux intellectuels au sein du parti : « désormais, avec un parti nouveau style, un parti vraiment démocratique, ouvert aux débats, les intellectuels joueront sûrement ce rôle de militants d'avant-garde qui est naturellement le leur. Ils ne peuvent le faire qu'en jetant ce masque d'hypocrisie qui avait inhibé presque entièrement leurs capacités

créatrices, leur audace, et leur mentalité prométhéenne » (*Cameroon Tribune* du 6 novembre 1983:27). A propos du multipartisme, M. Fogui conseille d'assimiler d'abord les règles d'unité nationale, de justice sociale et autres à l'intérieur de l'UNC par des débats ouverts et des élections compétitives, en attendant le jour où il faudra élargir l'aire du jeu.

Il faut signaler tout de même qu'avec l'arrivée au pouvoir de M. Paul Biya en 1982, naît timidement l'idée de la contradiction. Sa déclaration faite lors de sa première visite en France en qualité de chef de l'État selon laquelle « tous les Camerounais résidant à l'étranger peuvent rentrer, à tout moment, au pays pour participer à l'œuvre de construction nationale dans le respect des institutions, des lois et règlements du pays » (*Cameroon Tribune* du 6 novembre 1983, p. 3) sera renforcée par cette autre au Congrès de l'UNC à Bamenda en 1985 : « il n'est plus nécessaire, pour exprimer ses opinions, de prendre le maquis, de vivre en exil ou de quitter sa famille ». ⁷ Mais c'est surtout le contexte de revendications démocratiques qui catalyse la prise de parole des universitaires. ⁸

Un véritable catalyseur : les mutations des années 90

Les mutations des années 1990 pendant lesquelles s'amorcent les processus de démocratisation dans la plupart des États africains mettent au devant de la scène beaucoup d'universitaires. Certains se mobilisent en vue de la mise en place d'un nouvel ordre politique alors que d'autres soutiennent le statu quo. Car, projetés au devant de la scène publique, ils jouent différents rôles et se posent en acteurs principaux de l'orchestration et de l'amplification des mouvements sociaux. Les formes d'investissement de ceux-ci dans le débat vont être orientées et piégées par la logique de l'État et de sa gestion. Ils participent à la structuration du débat public sur les mutations politiques et sociales. Leurs interventions se déclinent sous des formes différentes dont le dénominateur commun reste l'avènement de l'État de droit à travers le remodelage de l'appareil d'État. Cette transformation, qui renvoie ipso facto à un ordre social nouveau, cristallise le regard sur les symboles de la démocratie, à savoir les structures politiques et sociales, l'organisation du jeu politique. Il en est ainsi des technologies politiques (code électoral), des institutions à mettre en place et de leurs mécanismes (Constitution, nature du régime, charte des droits de l'homme et des libertés, etc.). Il en est également des modalités d'accès à l'État de droit, notamment la conférence nationale, le calendrier politique, autant de domaines qui structurent leurs prises de position.

En effet, les prises de position portent surtout sur le calendrier politique qui oppose les universitaires. La confrontation se focalise, entre autres, sur la nécessité ou non d'une conférence nationale (rencontre,

concertation, etc.), ainsi que sur le calendrier électoral. Certains, à l'instar du littéraire Siga Asanga, y sont non seulement favorables, mais la posent parfois comme le préalable et la condition d'une mutation réussie. Pour eux, ou du moins la plupart d'entre eux, la conférence nationale permettrait ainsi de poser les bases « saines » et de redéfinir un contrat social (voir les interventions des auteurs dans le journal *Challenge Hebdo* du 9 au 16 janvier 1991). Le juriste Maurice Kamto rejoint cette thèse en 1993, lors du débat sur les assises constitutionnelles (« Le gouvernement a enfin compris la nécessité d'une conférence nationale », *Le Messager* du 30 mars 1993). D'autres en revanche, qui soutiennent le statu quo, dont le philosophe Hubert Mono Dzana, y sont hostiles et y voient une maladie infantile des pays africains (*Challenge Hebdo* du 9 au 16 janvier 1991). Dans le même registre, le juriste Joseph-Marie Bipoun Woum ne trouve pas de fondement juridique à la conférence nationale. Pour eux, le calendrier politique doit être celui fixé par le gouvernement.

Au-delà de ces prises de position des universitaires favorables à la définition d'un nouvel ordre, leur intérêt réside dans leur contribution à la délégitimation d'un calendrier politique. Or celui-ci ne réside pas tant dans l'importance de leurs propositions que dans leurs propriétés sociales des locuteurs savamment mises en scène. En effet, ils sont qualifiés de « brain trust qui comptent dans le nouveau paysage politique » (*Challenge Hebdo* du 9 au 16 janvier 1991). Également, leur présentation, qui combine à la fois leur trajectoire professionnelle et des qualificatifs personnels tels que « la pertinence des analyses, l'éthique intellectuelle, etc. », tend à construire la figure de l'intellectuel. Et les prises de position, loin d'être de simples points de vue des citoyens ordinaires, consacrent ainsi la conférence nationale en question légitime de la transition. Justement, le pouvoir de la pensée transforme le concept de conférence nationale en une question de sens social qui ordonne le devenir du Cameroun. Au travers du rôle « d'éclairer et de censeur » qui leur est reconnu, voire attribué dans certaines circonstances, les universitaires contribuent bon gré mal gré à structurer le jeu politique, ce que confirme la récente révision constitutionnelle.

Une confirmation : la récente révision constitutionnelle

Le scénario des motions de soutien et des appels à la révision de la Constitution de 1996 (à partir du mois d'octobre 2007), ainsi que la session parlementaire qui a examiné le projet de texte proposé par le chef de l'État et la révision constitutionnelle elle-même (mars-avril 2008) n'ont pas laissé indifférents une bonne partie des universitaires camerounais. En dehors de la participation aux multiples débats télévisés sur cette question, certains ont pris leur plume pour mieux expliciter leurs

positions, en mobilisant le discours savant qui participe à la construction des visions du monde qui contribuent elles-mêmes à la construction de ce monde (Bourdieu 1987:155). La contribution de trois enseignants nous semble très édifiante. Elle nous laisse percevoir la variété de positions, même entre ceux qui pratiquent la même discipline. Car ces points de vue différents, le mot même le dit, sont des vues prises à partir d'un point, c'est-à-dire à partir d'une position déterminée dans l'espace social. Et nous savons aussi qu'il y aura des points de vue différents ou même antagonistes, puisque les points de vue dépendent du point à partir duquel ils sont pris, puisque la vision que chaque agent a de l'espace dépend de sa position dans cet espace (Bourdieu 1987:155). Il s'agit de Mathias Eric Owona Nguini (politiste), de Janvier Onana (politiste) et d'Alain Didier Olinga (juriste). Ils ont exploré, chacun, l'un des temps forts du processus de révision.

M. Owona Nguini a écrit un article intitulé « À propos de la révision constitutionnelle : une campagne politique de restauration d'une hyper présidence », dans le journal indépendant, *La Nouvelle Expression* (n°2122 du 05-12-2007, p. 6). Il y soutient que la scénographie des motions de soutien et des appels à la révision de la Constitution mise en place par le parti au pouvoir, participe du travail politique ultra-conservateur de pulvérisation constitutionnelle et institutionnelle des chances d'une alternance démocratique à la présidence figurée comme tête de l'État. Pour lui, le spectacle politique conformiste, légitimiste et clientéliste des appels à modification de la Constitution en vue d'un repositionnement de M. Paul Biya comme détenteur viager de la charge gouvernementale suprême qu'est le président de la République, vise à la restauration politique et institutionnelle de la présidence perpétuelle et personnelle. Il relève d'une campagne politique de restauration d'une hyper présidence souverainiste déliée des obligations contraignantes de temps posées par l'article 6.2 de la Constitution de janvier 1996. Telle n'est pas la position soutenue par J. Onana, qui semble une réponse à son collègue, car il est plutôt plus optimiste.

Dans un article publié dans le quotidien gouvernemental *Cameroon Tribune* au titre évocateur : « Révision constitutionnelle : trois raisons d'être optimiste » (*Cameroon Tribune* du 19-03-2008:3), il justifie la révision. Ceci dans un contexte où le débat sur cette révision continue de diviser l'opinion publique camerounaise, et en pleine session parlementaire au cours de laquelle la révision est envisagée.

Pour lui, l'engagement pris par le chef de l'État de répondre aux attentes exprimées n'héberge nulle équivoque dont il soit donné de tirer argument pour suspecter, ainsi que certains semblent prompts à le faire, ni une manipulation normative, ni un verrouillage de la compétition

présidentielle à venir, qui, elle, devrait en tout état de cause n'être sanctionnée que par le verdict des urnes. Ensuite, il admet que le régime démocratique a pour principe essentiel la possibilité inscrite dans son concept même d'une constante reinterprétation corrective des pratiques par lesquelles il s'actualise. Enfin, il conclut que c'est en refusant de se laisser distraire des préoccupations constamment inscrites dans son agenda, c'est à prendre la mesure de la responsabilité qu'il sait être la sienne devant l'histoire que Paul Biya invite ses compatriotes.⁹ Malgré ces explications, la Constitution modifiée et promulguée par le chef de l'État n'a pas emporté l'adhésion de tous les universitaires, surtout A-D. Olinga.

La Constitution modifiée par l'Assemblée nationale au cours de sa session de mars-avril 2008 avait pour innovations essentielles la levée du verrou de la limitation des mandats du président de la République et l'irresponsabilité de celui-ci pour tous les actes qu'il aura posés dans l'exercice de ses fonctions. À ce propos, A-D. Olinga a publié un opuscule intitulé « La révision constitutionnelle du 14 avril 2008 au Cameroun ». Dans ce document, il revient aussi bien sur la procédure ayant fini par consacrer cette modification constitutionnelle que sur les éléments essentiels et les enjeux des articles modifiés. Sur la procédure de révision par exemple, il affirme que la compétence de l'instance saisie du projet de révision est discutable au regard de la loi fondamentale en vigueur. En ce qui concerne la gestion de la vacance du pouvoir, il souhaite que la Constitution modifiée encadre mieux la marge de manœuvre de l'intérimaire à la présidence de la République. Sur le mandat des députés que le chef de l'État peut raccourcir, il note de réels soucis autour de la locution « quand les circonstances l'exigent ». Ceci permet, selon lui, la prise de décisions purement opportunistes vis-à-vis de l'Assemblée nationale dans une logique instrumentale. Par-delà ces prises de parole, les universitaires procèdent parfois à des propositions d'action.

Propositions d'action

Au travers du rôle « d'éclaireur et de censeur » qui leur est reconnu, voire attribué dans certaines circonstances, les universitaires contribuent bon gré mal gré à structurer le jeu politique. Il en est de même des propositions qu'ils élaborent dans l'espace public, surtout dans la sphère politique, en vue de légitimer l'ordre politico-étatique pendant la période du monolithisme politique ou de rectifier cet ordre depuis les mutations des années 90. Car ils sont conscients que pour changer le monde, il faut changer les manières de faire le monde, c'est-à-dire la vision du monde (Bourdieu 1987:163).

Des propositions d'action en vue de la légitimation de l'ordre politico-étatique

Au Cameroun, l'effort de légitimation n'est pas le seul fait des autorités dirigeantes. Certains universitaires au service du pouvoir savent eux aussi tenir des discours de légitimation du pouvoir au travers des publications. Ils mettent au point des arguments, théories ayant pour effet objectif de justifier l'ordre établi, de légitimer les rapports de forces existants. Cette catégorie d'universitaires constitue ce que P. Bourdieu appelle la fraction intellectuelle de la classe dominante (Accardo 1983:122). Car elle renforce l'autorité du pouvoir d'autant plus que « gouverner, c'est faire croire » (cité par Debray Régis, 1979, *Le pouvoir intellectuel en France*, Paris : Ramsay, p. 8), comme le disait déjà Machiavel. La littérature est l'un des lieux privilégiés où s'expriment abondamment ces universitaires.

Certaines de leurs publications scientifiques concernent l'État camerounais et participent à sa construction ou à sa consolidation, faisant une fois de plus de leurs auteurs des agents de développement. Car l'université étant liée à l'État, ses recherches ne sauraient faire abstraction de cet État. Ceci d'autant plus que dans la société camerounaise comme dans la plupart des pays africains, l'universitaire a le monopole de la parole autorisée. Les recherches contribuent à la légitimation du pouvoir politique en abordant des problèmes de société et autres. Il serait impossible, dans le cadre de cette étude, de donner une liste exhaustive de la production scientifique de l'ensemble des universitaires camerounais qui portent sur l'État. Néanmoins, nous nous limiterons à la présentation de quelques-uns, en tenant compte des thèmes traités : réunification, unité et intégration nationales, chefferies traditionnelles, administration et politique étrangère.

Sur la réunification, certains travaux portent sur la forme de l'État camerounais ainsi que sur les normes qui le régissent dans le sens de leur légitimation. C'est le cas de *Cameroon constitutional law. Federalism in mixed common-law and civil-law system* (1967) de H. N. A. Enonchong. Cet ouvrage paraît pendant la période de la réunification du pays, et son auteur se propose de justifier l'existence du fédéralisme en approuvant les normes juridiques qui l'organisent. Pour mieux légitimer ses prises de position auprès des Camerounais, il accorde au vice-président de la République, J. N. Foncha, la rédaction de l'avant-propos et au ministre de la Justice celle de la préface. Toujours sur la réunification, Ndonko Wilfred publie *Planning for economic development in a federal State: the case of Cameroon* (1975). Ndiva Kofele-Kale, quant à lui, publie *An african experiment of nation building: the bilingual Cameroon Republic since reunification* (1980), *Tribesmen and patriots : political culture in a poly-ethnic african State* (1981) et Zang Atangana Joseph-Marie, *Les forces politiques au Cameroun réuni* (1989).

Sur l'unité et l'intégration nationales qui constituent la préoccupation majeure de l'État depuis son indépendance, nous pouvons citer Johnson Willard, *The Cameroon federation : political integration in a fragmentary society* (1970), Jos-Blaise Alima, *Les chemins de l'unité nationale (comment se forge une nation ?) : l'exemple du Camerounais* (1977) et J.-P. Fogui, *L'intégration politique au Cameroun : une analyse centre-périphérie* (1990). Avant de faire un bref aperçu de l'ouvrage de J.-P. Fogui qui nous paraît le plus important sur l'analyse de l'intégration politique, il faut noter qu'il constitue une forte participation de son auteur au développement politique du Cameroun. D'abord, il dédie son ouvrage à son pays et sa préface est rédigée par le Pr Ebénézer Njoh Mouelle, qui est en même temps conseiller à la présidence de la République et légitime ainsi au mieux les analyses de l'auteur. Ensuite, ce livre examine une question qui préoccupe les Camerounais et leurs dirigeants depuis plusieurs années : l'intégration politique au Cameroun. Il soutient que cette intégration politique est davantage feinte que réelle. À côté de l'intégration politique, il traite également de l'intégration nationale qui reste à faire, car elle suppose, selon lui, le passage de la conscience tribale et ethnique à la conscience nationale. Cette politique d'intégration nationale est surtout remise en cause par la politique de l'équilibre régional. La plupart des écrits de B. Fonlon portent sur le bilinguisme, qui est l'un des facteurs de l'intégration nationale. Ils sont publiés dans sa revue *Abbia* où il promeut ce bilinguisme en présentant tous les articles dans les deux langues officielles du pays.¹⁰

Sur les chefferies traditionnelles, plusieurs universitaires ont également fait des publications dans un contexte où l'État s'interrogeait sur son rapport avec ces institutions depuis l'indépendance. Il s'agit par exemple de Koe-Ntonga Jean, *La décadence des chefferies traditionnelles et ses incidences sur les institutions politiques, économiques et sociales* (1967) ; Essama Philippe-Roger, *Structures traditionnelles et nouvelles autorités administratives et politiques dans la République fédérale du Cameroun : essai de sociologie politique* (1969) ; Michael Aletum Tabwe, *Political conflicts within the traditional and modern institutions of the Bafut-Cameroon* (1974) et Nkui Nchoji Paul, *Grassfields kings and chiefs and modern politics* (1977).

D'autres travaux portent sur l'administration camerounaise au moment où les autorités dirigeantes s'interrogent sur les possibilités de sa perfection et la nature du lien qu'elle doit entretenir avec le pouvoir politique. Il s'agit par exemple de *L'administration publique camerounaise, contribution à l'étude des systèmes politiques africains d'administration publique* (1986) de Roger Gabriel Nlep et de *Pouvoir et droit en Afrique noire* (1987) de M. Kamto.

En matière de politique étrangère du Cameroun, Adamou Ndam Njoya publie *Le Cameroun dans les relations internationales*. Il y analyse les actions de son pays sur le plan international dans un contexte où, après avoir

consolidé son unité sur le plan national, le Cameroun cherche à s'affirmer sur le plan international. Pour mieux légitimer son œuvre auprès de ses concitoyens, il la dédie au chef de l'État A. Ahidjo. À côté de ces publications sur l'État, des colloques, tables rondes et séminaires organisés par les universitaires portent souvent sur les problèmes du pays.

En dehors de ces œuvres scientifiques non dénuées d'a priori légitimant, certains universitaires procèdent à des publications essentiellement dithyrambiques qui n'en constituent pas moins un acte d'engagement, étant donné que « parler c'est agir », comme l'écrit Sartre. Dans l'impossibilité de les présenter tous dans le cadre de ce travail, nous nous limiterons à quelques-uns d'entre eux en fonction des thèmes abordés.

Sur la politique du président Ahidjo, Martin Eno Belinga publie en 1975 *La Révolution pacifique du 20 mai*, un ouvrage extrêmement élogieux envers le chef de l'État, trois ans après la création de l'État unitaire. M. Joseph Charles Doumba et Jean-Pierre Fogui publient également quelques mois avant le départ de l'ancien président en 1982, *Vers le Mont Cameroun*. Ce livre est un essai politique qui fait le bilan du trajet couvert jusqu'à l'avant-veille de ce départ.

Sur l'arrivée du président Biya au pouvoir, Eno Belinga, cette fois-ci, compose en l'honneur du premier Camerounais une chanson en 1983. La radio gouvernementale choisit celle-ci pour servir d'indicateur de fin à tous ses journaux parlés. Au cours de la même année et dans le cadre de la commémoration du 11^e anniversaire de la République Unie du Cameroun, l'Université de Yaoundé, à travers un groupe d'enseignants, publie *Paul Biya ou l'incarnation de la rigueur*. Ce groupe se compose de l'actuel ministre de l'Enseignement supérieur, Jacques Fame Ndong, d'Etoga Eily, de Georges Ngango et de Jean Mfoulou. Cet ouvrage est une biographie du nouveau chef de l'État, qui met en exergue ses qualités de meneur d'homme. Toujours en 1983, Charly Gabriel Mbock publie *Le renouveau camerounais : certitudes et défis*. Il publie ensuite en 1985 *L'intention démocratique*, qui laisse percevoir les qualités d'ouverture politique du chef de l'État au moment où le président Biya prône la démocratisation de la vie politique camerounaise dans le cadre du parti unique. Au cours de la même année, Hubert Mono Ndzana, quant à lui, publie *L'idée sociale chez Paul Biya*, dans lequel il expose et explique la politique du chef de l'État. Par-delà ces publications, des universitaires procèdent à la rectification de l'ordre politico-étatique, surtout depuis les mutations des années 90.

Des propositions d'action en vue de la rectification de l'ordre politico-étatique

C'est le second créneau à travers lequel certains universitaires favorables à l'émergence d'un nouvel ordre politique s'impliquent dans le débat lors des mutations des années de brasse. Elles portent sur des objets divers et variés, se déclinent sous forme de livre blanc,¹¹ de projets de Constitution¹² ou de réformes,¹³ etc., ayant valeur d'expertise scientifique à usage direct dans l'espace politique et social. Elles sont très souvent liées aux domaines de compétence reconnue ou revendiquée par les intéressés et donnent lieu à des joutes dans les champs académiques et politiques. Elles engendrent parfois des contre-propositions. L'exemple du projet de Constitution de M. Kamto est assez révélateur. Son initiative suscite de vives critiques et réserves chez plusieurs agents sociaux. La plus importante est celle de J. Owona en sa qualité d'expert constitutionnaliste¹⁴ et de ministre du gouvernement dans la mesure où elle s'inscrit, de par même la multi-positionnalité de son auteur, dans les champs scientifique et politique. Le débat entre les deux universitaires s'institue dans l'espace social comme celui de spécialistes de questions constitutionnelles et ayant ainsi une certaine légitimité dans le cadre des mutations politiques. C'est donc dire que les interventions des universitaires à travers leurs propositions et les réactions suscitées contribuent à la structuration du champ du débat politique sur les transitions politiques.

Au-delà de la pertinence des propositions avancées, ces interventions instituent ainsi les questions abordées en objets du débat politique et/ou en modalités de transitions vers la démocratie. Non pas que ces questions soient nouvelles dans le champ politique, mais l'expertise scientifique des universitaires leur confère une certaine légitimité en y apportant une certaine caution morale liée au pouvoir de la pensée et surtout au statut de dépositaire aussi bien des valeurs que de l'expertise sur l'idéologie de démocratie. La mobilisation de cette expertise par les professionnels de la politique dans leurs luttes au gré des situations et des enjeux qui vise à légitimer l'action politique tend à s'appuyer sur la légitimité de l'expertise scientifique et donc à la renforcer pour l'instrumentaliser.

Les universitaires, par leurs prises de parole et propositions d'action, sont effectivement des acteurs du débat civique qui leur permet de transmettre ce qu'ils pensent de l'espace public camerounais. Ce travail purement intellectuel est renforcé par leur engagement au sein des différentes sphères de cet espace.

L'engagement dans la gestion de l'espace public

Les gouvernements africains cherchent de plus en plus à s'appuyer sur des universitaires aspirant eux-mêmes à être de l'élite dirigeante, dans l'œuvre de construction nationale.¹⁵ Liant citoyenneté et savoir scientifique, un grand nombre d'entre eux mettent dès lors leur compétence au service de la nation, en participant à l'accomplissement des missions de l'État. Au Cameroun en particulier, leur entrée dans l'espace public transite par leur engagement militant dans la sphère politique, l'occupation des postes de responsabilité au sein des structures de l'État, l'exercice des fonctions électives ou d'expertise, et enfin leur dévouement comme agents de développement économique, social et culturel.

L'engagement militant dans la sphère politique

L'engagement des universitaires dans la sphère politique emprunte plusieurs canaux. Ils se posent en acteurs de mobilisations, militent dans des structures politiques ou participent à la mise en forme et à la gestion des instances de l'ordre « démocratique ». Ainsi, le savoir n'est plus pour les princes un ornement, mais une composante désormais strictement indispensable du système de gouvernement.

Les acteurs de mobilisations

Les mobilisations des universitaires sont à caractère corporatiste, de soutien au pouvoir ou de nature à mettre en place un nouvel ordre politique. Etant citoyens de l'État camerounais, ceux-ci participent à sa gestion et cherchent à en tirer la plus grande rétribution. Pour y parvenir, ils mènent des actions qui dénoncent les dérives de l'État dans son œuvre de construction nationale et de développement, et qui n'améliorent pas certainement leurs conditions.

Il est à noter que les mobilisations des universitaires contre le système politique sont quasi inexistantes pendant le règne d'Ahidjo. La seule grève menée par les enseignants de l'Université de Yaoundé date de 1973 et coïncide avec le moment où la Fondation Française est en train de passer l'administration de leur institution aux mains des nationaux. Ils se sont opposés au gouvernement afin de refuser le transfert du paiement de leurs salaires du Trésor français au Trésor camerounais, dans le but d'éviter la réduction de leurs avantages. Au contraire, ils insistèrent sur l'augmentation de leurs salaires et indemnités. Malheureusement, l'absence de solidarité de corps étouffa cette aspiration et rendit l'autocensure inévitable au sein d'un campus où le corps enseignant était, depuis plus d'un an, en proie à de graves divisions internes générées par d'âpres manœuvres autour de la succession au poste de vice-chancelier que quitte le recteur Imbert en août 1973 (Mboui 2000:28).

Cette manifestation est la seule menée par les enseignants en vue de l'amélioration de leurs conditions par l'État. Leur silence permanent, depuis lors, semble lié à la nature du système politique qui préconisait la participation de tous à l'œuvre de construction nationale et modelait les universitaires dans ce sens. Il n'est pas surprenant que ceux des enseignants courageux ayant des prises de positions osées et contraires à l'ordre politico-étatique aient été exclus de l'université, comme nous l'avons signalé plus haut. C'est depuis la période des mutations politiques, et surtout la création de nouvelles universités en 1993, que les universitaires se mobilisent de plus en plus pour leurs droits à travers principalement le Syndicat National des Enseignants du Supérieur (SYNES). Cependant, les mobilisations de soutien à l'ordre politique ne sont pas rares de leur part, ceci à travers des manifestations, la participation aux campagnes électorales et d'explication de la politique gouvernementale.

En effet, la légitimation de l'ordre politico-étatique se traduit en partie par des manifestations de soutien soit au chef de l'État, soit à sa politique. Étant donné que les universitaires sont des agents de l'État, ils doivent normalement rester fidèles à la politique du chef de l'État afin de servir d'exemple à l'ensemble des citoyens dans la mesure où ils constituent l'élite de la République. La première session du Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de 1974 est convoquée après la grave crise de l'Université de Yaoundé en 1973 évoquée à l'instant. À la fin des travaux, les enseignants adressent une motion de soutien à A. Ahidjo, président de la République, président national de l'UNC, « grand maître des sciences et des arts ». Ils y promettent d'être « politiquement engagés conformément aux principes politiques définis par le parti politique de l'UNC, de servir toujours plus efficacement comme agents de formation et de conscience de l'unité nationale » (cité par *La Messagère* n°022 du 4 mai 1993:8).

Cette motion se présente d'abord comme un acte de conjuration par lequel les universitaires veulent faire oublier au plus vite le passé immédiat marqué par leur agitation, ensuite comme un acte d'engagement et de loyalisme dans la voie tracée par le parti unique que l'on redécouvre un an plus tard. En 1975 en effet, le contexte du deuxième Congrès de l'UNC et la perspective de l'élection présidentielle contribuent à remettre les universitaires au devant de la scène politique. Au siège national de l'UNC, 162 enseignants (sur 172) de l'Université de Yaoundé adressent une motion de soutien au chef de l'État dans laquelle ils réaffirment leur adhésion aux principes du parti UNC et prient le président de la République d'accepter un nouveau mandat à la tête de l'État.

Il est à noter que dans ce contexte d'unanimisme politique où toute tentative de contradiction est sinon interdite du moins réprimée, toutes les catégories sociales, fussent-elles les plus éclairées comme celle des universitaires, sont condamnées à vibrer à l'unisson en faveur du chef de l'État. Il n'est donc pas surprenant qu'après la démission de A. Ahidjo de la présidence du parti en août 1983, M. Joseph Owona, chancelier de l'Université de Yaoundé, se joigne aux autres couches sociales en envoyant au nouveau chef de l'État une motion de soutien au nom des enseignants et des étudiants de son institution. Dans cette motion, il « prie le président de la République de convoquer un congrès extraordinaire chargé d'élire le nouveau président national de l'UNC, exhorte Paul Biya de bien vouloir se porter candidat à la présidence du parti » (*Cameroon Tribune* du 7 septembre 1983:6).

Cette motion en elle-même n'a rien de très original. Tout simplement, elle provient du responsable de la plus haute institution éducative du pays qui se pose en porte-parole des intellectuels et de la jeunesse camerounaise. Le dernier acte de soutien collectif des universitaires au pouvoir et surtout à son chef est la motion de soutien du mois de janvier 2004 par laquelle plus de trois cents enseignants des universités publiques demandaient à M. Paul Biya de se présenter comme candidat à l'élection présidentielle d'octobre 2004 et soutenaient sa candidature dans un contexte politique devenu pluraliste depuis les mutations des années 90.

Lors des élections, plusieurs universitaires participent également aux campagnes. Ce sont d'abord les enseignants occupant des postes de responsabilité dans les structures de l'État, ensuite ceux qui sont dans les instances du parti au pouvoir, enfin ceux qui prétendent aux positions de pouvoir. Ils se rendent surtout dans leur province d'origine (s'ils ne sont pas membres des délégations officielles dont la composition ne tient pas parfois compte de la province d'origine), pour mobiliser les populations afin d'assurer une victoire écrasante au chef de l'État à l'occasion des élections présidentielles ou aux députés et maires lors des élections législatives et municipales. Ce sont des marques de soutien à l'État et à son chef, une manière de ratifier les missions qu'ils assument dans l'intérêt de tous les citoyens. En 1983 par exemple, lors de la campagne pour les élections législatives, M. Victor Anomah Ngu participait aux meetings organisés dans la province du Nord-Ouest. M. Augustin Kontchou Kouomegni fait toujours partie de la délégation chargée d'animer les campagnes électorales, surtout dans l'ouest du pays depuis les années 90.

Des universitaires participent aussi aux campagnes d'explication de la politique gouvernementale à travers des séminaires. Ainsi, en 1977, MM. Adalbert Owona, Polycarpe Oyie Ndzie et Gilbert Biwole ont animé un séminaire d'imprégnation à la doctrine du parti UNC et aux réalités

nationales organisé à Ngaoundéré à l'intention d'une centaine d'étudiants de l'Université de Yaoundé. Cette rencontre était soutenue par l'organisation des femmes de l'UNC. En 1983 également, M. Guillaume Bwelle, secrétaire à la Jeunesse du parti, a fait un exposé à Paris sur « les principes doctrinaux du parti », dans le cadre des séminaires organisés en France et en Grande-Bretagne par l'UNC.

Le contexte de crise économique a encore mis les universitaires au devant de la scène politique, car ils sont une fois de plus sollicités par les autorités dirigeantes. En effet, dans la quête des mesures de sortie de la crise économique, le chef de l'État multiplie les initiatives. Ainsi, lors d'une réunion du RDPC en 1988 présidée par M. Paul Biya lui-même, il est décidé que le Comité central organise dans les chefs-lieux de provinces des séminaires sur la stratégie camerounaise de lutte contre la crise économique. L'objectif de cette opération est d'expliquer aux masses militantes et à l'ensemble de la nation tant les mesures entreprises et envisagées par le gouvernement pour juguler la récession que les comportements, les actes et les changements attendus de chaque Camerounais, militant du parti ou non, dans ce contexte difficile. Au cours de cette opération, certains universitaires se retrouvaient dans la Commission de supervision, d'autres dans les délégations. La Commission de supervision comprenait M. Adalbert Owona (conseiller), M. Polycarpe Oyie Ndzie (chargé de mission et rapporteur) et M. Simon Munzu (chargé de mission). Dans les délégations, on retrouvait dans celle de l'Adamaoua M. James Onobiono (chef de délégation) et M. Marcel Ebode (chargé de mission). MM. François Mbome, Touna Mama, Peter Agbor Tabi, étaient respectivement chargés de mission dans le Littoral, le Sud et le Sud-Ouest. Lors des derniers débats sur la révision constitutionnelle, des universitaires ont également pris part aux campagnes d'explication du parti au pouvoir.

Le militantisme politique

Certains universitaires militent au sein des partis politiques tandis que d'autres appartiennent à des groupes formels ou informels dont la prétention politique est avérée.

Des militants de partis politiques

Les universitaires étaient surtout membres du parti unique dans le système monolithique. Mais, depuis les années 90, ils investissent d'autres partis, suite à la libéralisation du paysage politique. Le contexte du monolithisme politique caractérisé par l'existence d'un seul parti dans l'animation de la vie politique camerounaise depuis la naissance de l'UNC en 1966, par la fusion des partis du Cameroun occidental avec l'Union

Camerounaise, en passant par la création du RDPC quatre ans après l'accession du président Paul Biya au pouvoir, jusqu'aux revendications politiques des années 90, a structuré le comportement politique de la plupart des universitaires. Comportement qui renvoie à la problématique proposée par A. Hirschman (Hirschman 1995), lorsqu'il propose d'analyser le comportement de tout acteur social à partir des notions de sortie(exit), de loyauté (loyalty) et de prise de parole (voice).

Si certains universitaires préféraient l'exit et la prise de parole, la majorité d'entre eux optaient pour la loyauté à travers le militantisme et l'occupation des positions de pouvoir au sein des instances dirigeantes du parti unique. M. Bernard Fonlon est le premier universitaire membre du comité central de l'UNC. Il est suivi en 1975 par M. Victor Anomah Ngu, vice-chancelier de l'Université de Yaoundé depuis septembre 1974, lors du deuxième Congrès ordinaire de l'UNC en 1975. À l'issue du IIIe Congrès ordinaire de l'UNC, d'autres universitaires sont élus au Comité central : M. Bwelle Guillaume est élu membre titulaire, comme M. Fonlon, et M. Mbassi Manga comme membre suppléant.

Le Congrès du renouveau de 1985 accroît le nombre d'universitaires au sein du Comité central du nouveau parti, le RDPC. Bernard Fonlon est élu membre titulaire tandis que Eno Belinga, Georges Ngango, E. Njoh Mouelle et Joseph Owona sont élus membres suppléants. En dehors du Comité central, certains enseignants occupent d'autres postes de responsabilité au sein du parti. Le littéraire Owona Adalbert, par exemple, était conseiller technique auprès du Bureau Politique National de l'UNC. Le politiste Kontchou Kouomegni Augustin, également, est nommé directeur de l'École des Cadres du RDPC en 1989 et le philosophe Njoh Mouelle a été secrétaire général du RDPC.

Cette intégration accrue des universitaires dans les structures du parti s'explique par le fait que disposant d'un capital culturel, ils sont producteurs d'idées de nature à redynamiser le parti, au lieu d'être simplement un instrument d'encadrement de la population, surtout sous Ahidjo. Ce parti devient de plus en plus un instrument de développement politique et économique, donc le bras séculier de l'État sous le règne de M. Paul Biya.

Depuis l'instauration du multipartisme, d'autres universitaires sont devenus membres des partis d'opposition. Il s'agit par exemple de Michael Ndobegang, Tazoha Asongany, Paul Nkui, Clément Nwasiri, Siga Asanga, membres du Social Democratic Front ; Ndam Njoya, Bernard Momo, respectivement président et secrétaire général de l'Union démocratique du Cameroun.

L'appartenance à des groupes politisés

Certains universitaires appartiennent à des associations dont les activités ont une dimension politique. Il s'agit de Carlson Anyangwe, Luc Sindjoun, qui sont respectivement membres du « All Anglophone Conference », « SOS Nation et démocratie ». D'autres à des groupes formels ou informels. Il en est ainsi des associations d'élites régionales, des associations culturelles, comme le « Laakam » du groupe Bamiléké, « Essigan » du groupe Beti, « Mbock Lihaa » du groupe Bassa et Mpoo, « le Ngondo » du groupe Duala, « Les élites du grand Nord », etc.

Ces réseaux d'appartenance, ainsi que le rôle des universitaires en leur sein, sont très difficiles à étudier, compte tenu de la nature diffuse de leur organisation. Toutefois, si la plupart des universitaires ne s'engagent pas ouvertement dans ces structures, ils développent néanmoins des rapports informels avec elles au moment des transitions. Certains, à l'instar de M. Kamto, F. Eboussi Boulaga, A. Kom, C. Agnangwe, ont été donnés à voir et à percevoir comme les intellectuels de l'opposition. D'autres au contraire, dont Bipoun Woum, Louis Paul Ngongo, Marcien Towa, Stanislas Melone, ont été considérés comme les intellectuels du pouvoir. Cette distinction est directement liée à la structure de l'espace social, notamment par les clivages politiques et les affrontements subséquents qui interdisent toute position de neutralité. Elle est également identifiable au travers des lieux d'expression consacrés (presse indépendante/presse gouvernementale) et aux prises de position sur les mutations (conférence nationale, calendrier politique, processus électoraux, etc.).

La participation à la mise en forme et à la gestion des instances de l'ordre « démocratique »

Les universitaires ont également contribué à la mise en forme institutionnelle et politique de l'ordre démocratique. Une fois de plus, le pouvoir de la pensée est sollicité dans cette entreprise de licitation de l'ordre démocratique et de sa légitimation. En effet, la légitimité de la démocratie et des mutations politiques au Cameroun fait appel à un support institutionnel composé d'un ensemble de mécanismes, dont les droits de l'homme, la Constitution, les élections, les libertés, le multipartisme font partie. Leur mise en place obéit à des procédures qui nécessitent des savoirs sur l'idéologie et des savoir-faire techniques dont les universitaires sont les dépositaires. Sous ce registre, leur participation à cette entreprise se décline sous plusieurs formes, parfois complémentaires. Il en est ainsi, par exemple, de leur participation aux débats télévisés sur les problèmes électoraux, tendant très souvent à les

valider comme éléments du processus d'une démocratisation en cours, en dépit des critiques et des réserves des uns et des autres sur des irrégularités, ou de leur participation à différentes instances de la transition.

Il s'agit de la Commission sur le code électoral et sur l'accès aux médias publics à laquelle participent par exemple J. Owona (ministre, expert représentant du gouvernement), R-G Nlep (universitaire indépendant), B. Momo (représentant de parti) ; du Comité technique de la tripartite auquel participent par exemple A. Kontchou Kouomegni (expert, ministre, représentant du gouvernement), J.-M. Bipoun Woum (universitaire indépendant), S. Munzu (représentant de parti), M. Towa (recteur, universitaire indépendant) ; la Commission des droits de l'homme et des libertés à laquelle participent par exemple J-P Fogui (chargé de mission à la présidence de la République), L.-P. Ngongo (universitaire indépendant) ; du comité technique constitutionnel auquel participent par exemple E. N Ngwafor (universitaire indépendant, J. Fame Ndongo (expert, représentant du gouvernement) ou encore de l'Observatoire national des élections auquel participent par exemple D.A Morfaw (universitaire indépendante), N.-C. Ndoko (universitaire indépendante) et Ewang Sone (universitaire indépendant).

Les conditions de participation à ces instances allient parfois l'appartenance à une formation politique et/ou au gouvernement, l'expertise académique et le titre scolaire. Ces deux derniers aspects visent à valider l'entreprise politique en lui apportant la caution de l'expertise scientifique et des représentations sociales associées au statut d'intellectuel. En même temps, cette participation, qui se fait aux côtés des autres acteurs de l'espace public, maintient la relation entre pouvoir de pensée et pouvoir politique, formant ce qu'Aminata Diaw appelle « la démocratie des lettrés » (Diaw 1992). Les trajectoires post-transitions des universitaires manifestent d'ailleurs cet état et le renforcent. Car la plupart d'entre eux, qui se sont directement engagés dans le processus de démocratisation, obtiennent des postes de responsabilité au sein du gouvernement ou de la haute administration, confirmant ainsi leur position d'élite gestionnaire de l'État post-colonial (Ngwe, Pokam 2006:187).

L'occupation des postes de responsabilité au sein des structures de l'État

Certains universitaires participent à la gestion des institutions universitaires et des institutions de recherche tandis que d'autres occupent des postes de responsabilité au sein des ministères et de la présidence de la République.

La gestion des institutions universitaires et des institutions de recherche

Dès sa création en 1962, l'université camerounaise apparut, comme nous l'avons déjà indiqué, comme un instrument de la politique des pouvoirs publics. Les agents chargés de superviser la mise en œuvre de ce projet sont directement nommés par le président de la République et sont surtout des universitaires. Ainsi, certains d'entre eux ont été chanceliers, vice-chanceliers, d'autres sont devenus recteurs, vice-recteurs, doyens, directeurs et directeurs généraux, tant pendant la période de l'université unique qu'après la création de six universités d'État consécutive à la réforme universitaire de 1993. Comme chanceliers, il s'agit de : Joseph Owona, professeur de droit public (août 1983-août 1985); Joël Moulen, professeur de mathématiques (août 1988-avril 1991). Toutes les universités camerounaises créées après la réforme sont dirigées par des recteurs et non plus par un chancelier. Ils sont essentiellement des enseignants de rang magistral.

Les vice-chanceliers enseignants ont été : François Agnely Gandji, professeur de médecine (août 1973-septembre 1974) ; Victor Anomah Ngu, professeur de médecine (septembre 1974-juillet 1982) ; Samuel Domngang, professeur de physique (1er septembre 1982-9 septembre 1984). Ngu Lifangi (1984-1989). Depuis la réforme, les vice-chanceliers sont plutôt appelés vice-recteurs. Ils sont toujours des universitaires, enseignants de rang magistral comme les recteurs.

Les doyens, pendant l'université unique, ont été les Pr. Georges Ngango (1974), Stanislas Melone (1976), Peter Ntamack (1981), Joseph-Marie Bipoun Woum, à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques ; MM. Soundjock, Mboui, Mbassi Manga (1974), Njeuma (1979), Ngidjol Ngidjol (1981), Dongmo Jean-Louis, à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines ; MM. Kamsu Kom (1971), Bepelet (1974), Eno Belinga (1981), à la Faculté des Sciences. Dans toutes les six universités d'État actuelles, les doyens sont également des universitaires, enseignants de rang magistral. Il en est de même des directeurs de l'École normale supérieure, avec MM. Mbomo Abane (1970), Soppo Ndongo (1973), Njoh Mouelle (1981), Joël Moulen et de ceux de l'Institut des Relations Internationales, avec Ndam Njoya (1972-1975), Joseph Owona (1976-1983), Louis Paul Ngongo (1983-1988), Jean Emmanuel Mpondi (1988-2004) et, actuellement, Narcisse Mouelle Kombi.

Certains directeurs de l'Institut d'Administration des Entreprises ont été des universitaires. Il s'agit de MM. Tchuidjang (1973), S. Melone (1975), et Ndjieunde (1976). C'est aussi le cas des directeurs généraux des centres

universitaires. Au Centre universitaire de Douala par exemple, avec M. Bipoun Woum (1978) et Ngango (1983).

Jusqu'en 1985, tout le personnel dirigeant de l'université se recrutait parmi les membres du cercle supérieur des universitaires, à l'exception du chancelier. Dans les facultés, ce cercle supérieur est composé des vice-doyens, des chefs de départements. Mais depuis cette date, les chanceliers sont toujours des universitaires. Bien que les doyens des facultés et directeurs des Grandes écoles fussent nommés sous le régime Ahidjo pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, ils étaient remerciés dès lors qu'ils ne répondaient plus aux attentes des autorités dirigeantes, ou appelés, en cours de mandat, à d'autres fonctions, lorsque les circonstances s'y prêtaient. Ainsi, M. Njeuma n'a été doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines que pendant deux ans (1979-1981) ; de même, le second mandat de M. Melone comme doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques est interrompu après deux années (1976-1981). Si ces départs correspondaient sans aucun doute à des désaveux de la part du pouvoir, d'autres, en revanche, étaient le témoignage de la confiance de celui-ci, qui confirmait la promotion subséquente. C'est le cas de M. Ndam Njoya, directeur de l'IRIC de 1972 à 1975, qui fut appelé à faire partie du gouvernement de juin 1975, en qualité de vice-ministre des Affaires étrangères. Des universitaires se retrouvent également dans l'administration des institutions de recherche.

Les universitaires, qui ont le quasi-monopole des positions de pouvoir à l'université, sont, en revanche, en concurrence serrée dans les institutions de recherche, avec les cadres issus des ministères et organismes publics à caractère technique. Ils y gardent tout de même la prééminence au niveau des directions des instituts de recherche. Sur les 9 instituts que compte l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique, 5 sont dirigés par des universitaires. M. Mboui, professeur et ancien doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, est directeur de l'Institut des Sciences Humaines ; M. Kamsu Kom, professeur et ancien doyen de la Faculté des Sciences, est directeur de l'Institut de Recherches Industrielles et Technologiques ; M. Soundjock, professeur et ancien doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, est directeur de l'Institut National d'Éducation ; M. Etoundi Essomba, professeur au Centre Universitaire des Sciences de la Santé, est directeur de l'Institut de Recherche médicale et d'Études des Plantes médicinales ; M. Soba Djallo, chargé d'enseignement à la Faculté des Sciences, est Directeur de l'Institut de Recherches hydrologiques, géologiques et minières.

La transformation de l'Office en une Délégation générale en 1979 se traduit par un écrêtement drastique des positions de pouvoir des universitaires, alors que le nombre de postes de direction à pourvoir

reste pratiquement le même. En effet, la suppression de 4 instituts de recherche (en réalité, intégrés aux 5 subsistants) est « compensée » par la création d'une direction de l'administration générale, d'une direction des programmes et de deux postes de conseillers techniques.

Des dix positions de pouvoir qu'offre la Délégation générale, un seulement est occupé par un enseignant de l'Université de Yaoundé : M. Loung, chargé de cours à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines. Ce dernier fut directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Éducation nationale (1964-1970), ancien conseiller technique au Ministère de l'Éducation nationale puis auprès du chancelier (1970-1980). Un autre universitaire occupe le poste de délégué général à la recherche scientifique et technique (1979-1982).¹⁶

L'occupation des postes de responsabilité au sein des ministères et de la présidence de la République

Des universitaires ont exercé et exercent encore des fonctions gouvernementales, ou ont d'autres responsabilités dans certains ministères et à la présidence de la République.

L'exercice des fonctions gouvernementales

Les universitaires concourent très directement au fonctionnement de l'État en exerçant des fonctions gouvernementales. Ils sont présents au gouvernement dès les premières années de l'indépendance, avec la participation de Bernard Fonlon et Vroumsia Tchinye. Le premier est vice-ministre des Affaires étrangères (1964-1967), ministre des Postes et Télécommunications (1967-1970), ministre de la Santé publique et des Populations (1970-1971). Le second est commissaire à l'Éducation populaire (1962-1964), secrétaire d'État aux Finances (1965-1970), ministre de l'Information et de la Culture (1970-1975).

Ils investissent en force le gouvernement au cours de la seconde décennie : Mme Dorothy Njeuma, MM. Ndam Njoya en 1975, Bwelle et Nkengong Monie en 1979. On constate aussi que les universitaires appelés au gouvernement n'étaient pas des enseignants de rang magistral, les doyens de facultés, les docteurs en sciences ou les agrégés de droit, de science politique ou de sciences économiques.¹⁷ En privant ceux-ci (qui sont, il faut le souligner, en nombre encore très réduit) de toute position de pouvoir hors de l'université qui pourrait les occuper à plein temps, les autorités dirigeantes les consignaient sans doute ainsi à la mise en œuvre effective de la politique de développement de l'État à l'université et à l'animation du savoir au sein du campus, rôles que n'auraient pu assumer les membres des strates secondaires, faute de crédibilité suffisante. Cette tendance va s'inverser avec l'arrivée au pouvoir du président Biya.

Le nouveau chef de l'État prône la politique de l'intégration nationale, la rigueur et la moralisation. Etant lui-même universitaire et conscient de la représentation de l'intellectuel dans la société camerounaise, M. Paul Biya va de plus en plus s'appuyer sur cette catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, Georges Ngango, professeur d'économie, entre au gouvernement en 1983. Il est d'abord ministre chargé de mission à la présidence de la République (1983-1985), ensuite ministre de l'Information et de la Culture (1985-1986), enfin ministre de l'Éducation nationale (1986-1989). Après lui, M. Paba Sale Mahamat est nommé ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères (1984-1988) et M. Joseph Owona devient ministre de la Fonction publique et du contrôle de l'État (1988-1990). D'autres enseignants deviennent secrétaires d'État. C'est le cas de M. Onambele Ela Raphaël à l'Information et à la Culture (1985-1988).

La période des mutations politiques des années 90, qui a connu une participation accrue des universitaires, a propulsé ceux-ci au devant de la scène par l'accroissement de leur nombre dans les gouvernements successifs. Plusieurs d'entre eux sont nommés ministres dès cette période. Il s'agit par exemple d'Augustin Kontchou Koumegni, ministre de 1990 à 2001 et de Joseph-Marie Bipoun Woum. Depuis lors, d'autres universitaires continuent d'entrer au gouvernement, comme l'atteste d'ailleurs le dernier gouvernement formé par le chef de l'État en décembre 2004. M. Lekene Ndonfack, déjà ministre dans le récent gouvernement, devient ministre d'État, ministre du développement urbain et de l'habitat ; M. Jacques Fame Ndong, précédemment ministre de la Communication, devient ministre de l'Enseignement supérieur ; M. Moukoko Mbonjo Pierre, précédemment conseiller au premier ministre, devient ministre de la Communication ; M. Mendo Ze Gervais, précédemment directeur de l'office de radiotélévision nationale, est nommé ministre délégué auprès du ministre de la Communication ; M. Kamto Maurice, précédemment doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II, est nommé ministre délégué auprès du ministre de la Justice.

L'expérience a démontré que certaines responsabilités au sein de l'administration universitaire prédisposent certains de leurs bénéficiaires à l'exercice des fonctions gouvernementales. En effet, depuis 1973, date de création du poste de chancelier, ce poste a constitué pour certains un sésame permettant leur accès au gouvernement. Ainsi, M. Robert Mbella Mbappe (magistrat), chancelier de 1974 à 1980, deviendra par la suite ministre à plusieurs reprises ; M. Jean Foumane Akame (magistrat), chancelier de 1980 à 1983, devient aussi ministre par la suite ; M. Joseph Owona, chancelier de 1983 à 1985, est ministre de 1985 à 2004 ; M. Joël Moulen, chancelier de 1988 à 1990, est devenu secrétaire général adjoint du Premier ministre, avec rang de secrétaire d'État.

Cette entrée de plus en plus considérable des universitaires dans les gouvernements au Cameroun est aussi perceptible dans d'autres pays africains tels que la Côte-d'Ivoire et le Gabon.¹⁸ Elle permet d'avancer que les gouvernements africains se font de plus en plus « technocratiques », cherchant à s'appuyer sur des hommes compétents sur le plan technique, mais aussi sur le plan politique et idéologique, c'est-à-dire sur des « technocrates » qui sont une « création » du système en place, ont acquis une compétence administrative ou politique à l'intérieur du système ou, en tout cas, ont fait la preuve de leur adhésion au système et de leur insertion dans ce système.

L'occupation des postes de responsabilité dans les ministères

Des universitaires ont occupé et occupent encore des postes de responsabilité au sein des ministères. Ils sont directeurs, conseillers ou secrétaires généraux. Les directeurs successifs de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Éducation nationale, sous le président Ahidjo, étaient tous issus de l'université : Loung (1964), Eno Belinga (1970), Njoh Mouelle (1972), Bipoun Woum (1973) et Domngang (1978). Engelbert Mveng a été directeur des affaires culturelles au Ministère de l'Éducation nationale (1968-1972) et M. Hentchoya Hemo, directeur de l'Enseignement technique (1978), dans le même département. M. Ngankou Jean-Marie a été directeur de l'administration générale au Ministère de la Jeunesse et des sports (1982-1983). Certains universitaires ont été ou sont secrétaires généraux des ministères : c'est le cas de Mboui Joseph au Ministère de l'Éducation nationale et au Ministère des Mines et de l'Énergie, avant sa nomination comme ministre de l'Éducation nationale en 1989. Comme conseillers techniques, on peut encore citer M Mboui, conseiller technique du Premier ministre (1976-1982) et M. Paba Sale Mahamat, conseiller technique au Ministère de l'Enseignement supérieur.

Des responsables à la présidence de la République

Certains universitaires se retrouvent aussi à la présidence de la République. Ils sont présents au secrétariat général. M. Joseph Owona, par exemple, a été d'abord secrétaire général adjoint (1985-1986) ensuite secrétaire du gouvernement (1986-1988). M. Fonlon Bernard a été chargé de mission (1962-1964), tandis que M. Fogui Jean-Pierre a été d'abord attaché, ensuite chargé de mission. D'autres enseignants sont des conseillers. Car si l'homme de savoir est rarement devenu « roi philosophe », il lui arrive plus souvent d'être le conseiller du prince. M. Bwelle (1972-1975), M. Ngankou (1983-1990) ont été conseillers techniques. M. Bwelle (1975-1979) et M. Noh Mouelle ont été conseillers spéciaux.

Toujours au sein des structures de l'État, M. Owona Adalbert a été chef de la Division législative et linguistique au Secrétariat général de l'Assemblée nationale et conseiller technique auprès du président du Conseil économique et social. M. Nkengong Monie et M. Paba Sale Mahamat ont été, respectivement, ambassadeur du Cameroun au Libéria et ambassadeur au Maroc.

L'exercice des fonctions électives ou d'expertise

Certains universitaires sont des professionnels de la politique par la détention de mandats électifs, d'autres exercent la fonction d'expertise.

L'exercice de la fonction d'expertise

La fonction d'expertise, dont la demande croît avec l'extension de l'intervention de l'État dans la vie sociale, permet systématiquement aux universitaires et, sur un autre mode, d'accéder à la sphère de décision politique. Ils sont particulièrement armés pour y jouer ce rôle nouveau, surtout avec l'instauration du processus démocratique. Déjà sous le régime Ahidjo, leur expertise était sollicitée. Certains d'entre eux, à l'instar d'E. Njoh Mouelle, étaient consultés dans le cadre du parti. Il en est de même sous le régime Biya. Car J. Owona était, par exemple, rapporteur d'un comité restreint de réflexion de l'UNC sur les mutations et actions à promouvoir pour faire de celle-ci un parti de rassemblement de toutes les sensibilités nationales camerounaises. Ce comité était créé par le chef de l'État, président du parti. Cette expertise s'est intensifiée lors du Congrès de Bamenda (1985).

En effet, ce congrès a mis en lumière le rôle actif des universitaires tant dans sa préparation que son déroulement.¹⁹ Ils faisaient partie de plusieurs commissions. La commission de politique économique et financière comprenait Georges Ngango, Laurent Ngimbog. La commission de politique sociale et culturelle comprenait Mme Dorothy Njeuma, Joseph Owona, Samuel Eno Belinga et Bernard Fonlon. Au secrétariat du congrès se trouvaient d'autres universitaires : J. Owona faisait partie des responsables politiques tandis que J.-M. Bipoun Woum, A. Kontchou Koumegni, Kuma'a Ndoumbe III, E. Njoh Mouelle et P. Ntamack étaient parmi les responsables techniques. G. Bwelle faisait partie des délégués au congrès tandis que J-P Fogui figurait parmi les dirigeants et instructeurs de l'École des cadres du parti. Cette expertise a continué surtout lors de la période des transitions, comme nous l'avons déjà indiqué.

La détention de mandats électifs

Des universitaires détiennent ou ont détenu des mandats électifs en devenant députés ou maires du parti au pouvoir ou de l'opposition. Comme députés du parti au pouvoir, on peut citer : MM. E Njoh Mouelle,

A. Akoudou, T. Melone, Lekene Ndongfack, Mbouï. Comme députés de partis d'opposition, on peut citer : A. Ndam Njoya (UDC), Charlie Gabriel Mbock(UPC), Clement Nwasiri et Paul Nkui (SDF) T. Melone (UPC). Parmi les universitaires devenus maires, on peut citer M. Momo Bernard et A. Ndam Njoya.

L'engagement dans les sphères socioéconomique et culturelle

Les universitaires sont enfin des agents de développement économique, social et culturel. Sur le plan social, certains mènent des actions collectives locales. L'analyse exhaustive de ces formes d'action mériterait des investigations plus approfondies qui dépassent le cadre de ce travail. Néanmoins, nous observons que les universitaires sont souvent intégrés, en tant que membres, dans des actions d'associations diverses, particulièrement régionales.

Existant très souvent dans les agglomérations et se constituant sur la base des affinités d'origine (ressortissants de village, d'arrondissement, de département ou de province), ces associations rassemblent les différentes élites de la localité considérée et se donnent des objectifs multiples, entre autres, l'amélioration des conditions de vie de la région des adhérents. Une étude de Kengne Fodouop consacrée à la prise en charge du développement des campagnes par les citoyens du Cameroun en donne un aperçu (Kengne 2003).

Pour l'auteur, les citoyens, parmi lesquels les universitaires, jouent depuis une cinquantaine d'année un rôle déterminant dans le développement des campagnes du Cameroun. Ils financent des infrastructures d'intérêt social comme les routes et les ponts routiers, les écoles, les dispensaires, les foyers culturels, les chapelles et les mosquées, les bâtiments administratifs, les points d'eau potable, les lignes de distribution électrique, etc. En outre, certains d'entre eux font des démarches auprès des autorités publiques compétentes afin qu'elles érigent leurs arrondissements ou villages d'origine en districts, arrondissements, départements, ou encore obtiennent le chef-lieu de la circonscription administrative.

Ces actions sont souvent le fait de ceux qui occupent des positions de pouvoir dans l'appareil d'État et qui mobilisent les ressources de l'État. Elles s'inscrivent souvent et/ou rencontrent les politiques étatiques sur la dynamisation de l'agriculture. En effet, l'État lance, au début des années 1970, sa politique agricole basée sur l'exaltation des valeurs paysannes. Les citoyens sont alors invités à donner l'exemple en créant des plantations et en construisant des habitations modernes dans les campagnes afin de donner un contenu concret au slogan de « redynamisation des communautés ». En même temps, ces processus de modernisation sont

enchâssés dans les politiques de réduction des inégalités entre les différentes catégories sociales et communautés, gage par excellence de l'intégration nationale.

En effet, la présence des infrastructures collectives matérialise celle de l'État et sa « sollicitude » autant qu'elle cristallise l'adhésion à l'État. La politique du développement autocentré sous la présidence Ahidjo résume bien ces deux processus imbriqués. D'un côté, elle est enclenchée et soutenue par l'État, de l'autre, elle est portée et mise en œuvre par les élites des régions parmi lesquelles les universitaires. Du coup, l'attachement filial au lieu de naissance que manifestent les élites dans cette entreprise consolide également leur position de porte-parole des groupes sociaux.

Si nombre d'universitaires agissent à travers les comités de développement, d'autres participent au développement socioéconomique et culturel du pays par le biais des ONG. C'est par exemple le cas de Jean-Baptiste Obama qui a créé en 1968 une association dénommée Foyer d'éducation et d'union (FEU) qui s'est doublée en 1973, de la Fondation pour le développement et l'exploitation de la culture africaine et camerounaise (FONDECAM). Son action est centrée sur la formation et l'insertion des jeunes déshérités aux différents petits métiers tels que le secrétariat, la restauration, le cinéma, la télévision, le théâtre, la musique, etc.

Toujours dans les sphères économique, sociale et culturelle, certains universitaires ont créé des cabinets d'avocat (MM. Kouendjin, Tantoh), des cabinets conseils (Brain Trust de M. Kamto, Juridis de M. Pougoué). D'autres sont également conseillers auprès de certains journaux, comme M. Kamto pour *Mutations*.

En définitive, l'analyse de la participation des universitaires dans le processus de construction/reconstruction de l'espace public au Cameroun nous a permis de percevoir qu'ils investissent de plus en plus cet espace de diverses manières : sur le plan symbolique par la production des représentations et discours savants, sur le plan pratique en s'engageant dans sa gestion. Dotés du pouvoir du savoir, ils concourent à sa restructuration, quelle que soit la posture adoptée. Depuis l'arrivée au pouvoir du président Biya et la libéralisation de l'espace public dans les années 90, leur nombre et leurs actions connaissent une nette augmentation dans cet espace. Ils sont en passe, à côté des administrateurs civils, de constituer la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée dans cet espace, à tel point qu'en considérant l'ensemble de la population camerounaise, il ne serait pas exagéré d'affirmer qu'ils sont « les élites de la République » (Charle 1987), ceci d'autant plus que l'État a toujours besoin d'eux pour la modernisation du pays dans tous les secteurs.

Cette participation au processus de construction/reconstruction de l'espace public agit également sur ces universitaires. Elle construit leur

identité, la figure de l'intellectuel camerounais. Car à travers les actions qu'ils mènent, transparaissent leurs diverses fonctions intellectuelles : l'intellectuel critique et l'intellectuel organique. C'est surtout pendant la période du parti unique que quelques universitaires courageux ont exercé la fonction d'intellectuel critique. Celui-ci était inévitablement considéré comme un trublion et un gêneur par les autorités dirigeantes qui cherchaient à préserver le statu quo. C'est la raison pour laquelle F. Eboussi Boulaga, parlant de l'intellectuel exotique, le qualifie « d'intellectuel authentique qui est un marginal conscient, faisant partie des persécutés, des parias conscients » (Eboussi Boulaga:33). On aurait pu penser qu'avec la libéralisation politique des années 90, cette fonction devait être plus soutenue. Malheureusement, la réalité nous prouve le contraire. Car beaucoup parmi ceux qui avaient une plume acerbe ont rejoint l'ordre politique dominant ou préféré garder la posture du savant en exerçant tout simplement la fonction de l'intellectuel technicien.

La fonction d'intellectuel organique semble donc mieux convenir aux universitaires camerounais à travers notre exposé. Certains sont des intellectuels organiques dominants tandis que d'autres sont des intellectuels organiques dominés.

Les intellectuels organiques dominants, par leurs diverses actions dans l'espace public, sont la couche organique du groupe social au pouvoir. Ils sont au service de l'État et de ses institutions en tant qu'intellectuels idéologues et technocrates. Étant organiquement liés au groupe social dominant, les universitaires de cette catégorie exercent la fonction organisatrice de l'hégémonie sociale et de la domination de l'État. On peut dire, en paraphrasant Marx, que « les intellectuels de la classe dominante sont les intellectuels dominants » (Bon, Burnier 1971:19). Une telle posture élargit la fonction de cette couche par rapport aux intellectuels organiques dominés : responsables de la conscience, de l'organisation du groupe social qui lui a donné naissance, elle assume aussi ces fonctions dans le pays tout entier. Sans elle, la société se réduirait à une juxtaposition de propriétés et d'individus, à un conflit obscur et éparpillé, à une série d'intérêts particuliers désordonnés et opposés. Elle remplit cette fonction essentielle de prise de conscience et de structuration. Elle définit, à travers les mécanismes de légitimation évoqués à l'instant, les intérêts fondamentaux et les valeurs du groupe social dominant qui doit assurer le développement du système dans son ensemble et fonder par là sa domination. Cette couche assume simultanément deux fonctions sociales : la fonction du pouvoir – traduction au niveau de la société globale de son rôle de conscience et d'organisation du groupe dominant – et la fonction du savoir – puisqu'elle détient les connaissances à la bonne marche de la société qu'elle met en valeur au cours de leur expertise

principalement, ce qui assure une caution scientifique prestigieuse à la politique gouvernementale.

Les intellectuels organiques dominés, quant à eux, sont ceux qui, n'étant pas au service du pouvoir, se retrouvent dans d'autres structures de la société globale. Ce sont les universitaires qui intègrent des structures de nature à insuffler une dynamique nouvelle à l'espace public.

L'organicité du travail intellectuel de ces deux catégories implique pour l'une la participation au pouvoir de domination et, pour l'autre, la participation à l'action dans la société globale. Ces deux catégories d'intellectuels sont organiquement créées par l'État, surtout à travers l'université. Mode privilégié de la formation des couches intellectuelles, l'université a pour mission de constituer, de conserver et de transmettre le patrimoine culturel. Elle élabore et formalise, selon F. Bon et M.-A. Burnier, la plupart des modèles culturels que diffuse la couche organique (Bon, Burnier:175). C'est dire finalement qu'il existe une relation symbiotique entre les universitaires, l'université et l'espace public, dont le plus grand bénéficiaire est le pouvoir politique, principalement au Cameroun. C'est un scénario semblable au processus moléculaire d'assimilation réciproque des différents segments de l'élite dont la paternité revient à Jean-François Bayart (Bayart 1979).

Notes

1. Il est à noter que la carte d'identité du Cameroun présente plusieurs traits qui sont à la base de plusieurs clivages. Ces divers traits sont : deux langues officielles (français et anglais), deux États fédérés jusqu'en 1972 (le Cameroun occidental anglophone et le Cameroun oriental francophone), trois grandes religions (christianisme, animisme et islam), trois colonisations (allemande, française et anglaise), plus de 200 tribus et toutes les races africaines. Au moment de l'accession du pays à l'indépendance, chacun de ces éléments était le point de départ d'une série de tensions qui, en se combinant et en se nourrissant réciproquement, élevaient des obstacles sur le chemin de l'unité et de l'intégration politique. En simplifiant à l'extrême les données du problème, on pouvait distinguer, d'une part, les antagonismes tribo-politiques, d'autre part, les antagonismes géopolitiques. Pour plus de détails sur ce point, voir Fogui, Jean-Pierre, 1990, *L'intégration politique au Cameroun : une analyse centre-périphérie*, Paris : LGDJ.
2. Martin Z. Njeuma fait observer que l'université était créée comme une institution « nationale » pour accomplir des buts spécifiques dans le développement national et depuis sa création, son nom évolue en fonction des changements politiques et constitutionnels majeurs dans le pays, par exemple, après la réunification, l'université devient

- fédérale et après la création de l'État unitaire, elle prend le nom de l'Université de Yaoundé, Njeuma, Z. Martin, 1999, « Knowledge production in the federal university of Cameroun, 1961-1973 », in Holledah, Lisbet ; Gerrard, Siri ; Njeuma, Z. Martin ; Boutrais, Jean, ed., 1999, *Le pouvoir du savoir de l'arctique aux tropiques*, Paris : Karthala.
3. Il s'agit de l'Université de Yaoundé I, de l'Université de Yaoundé II, de l'Université de Douala, de l'Université de Dschang, de l'Université de Buéa et de l'Université de Ngaoundéré.
 4. Antonio Gramsci décrit l'intellectuel organique de la manière suivante : « chaque groupe social, naissant sur le terrain originel d'une fonction essentielle dans le monde de la production économique, crée en même temps que lui, organiquement, une ou plusieurs couches d'intellectuels qui lui donnent son homogénéité et la conscience de sa propre fonction, non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans le domaine politique et social : le chef d'entreprise capitaliste crée avec lui le technicien de l'industrie, le savant de l'économie politique, l'organisateur d'une nouvelle culture, d'un nouveau droit, etc. », Gramsci, Antonio, 1983, *Textes*, Paris : Éditions sociales, p. 239-240.
 5. Fabien Eboussi Boulaga décrit assez clairement le pouvoir sous le régime Ahidjo en ces termes : « il est exercé du commencement à la fin sous une législation d'exception, sous le signe de la violence avec le maquis, une série de massacres. A quoi il faut ajouter des arrestations avec emprisonnement et dépositaire dans de redoutables prisons ou camps de détention avec des indicateurs omniprésents, la peur entretenue par des militaires et des policiers au moyen de maquis et complots fictifs », Eboussi Boulaga, Fabien, 1997, *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris : L'Harmattan, p. 27.
 6. Christophe Charle fait observer que « comme les étudiants, les universitaires sont étroitement mêlés, tout au long de cette période politique agitée, aux combats idéologiques. Aussi les régimes autoritaires n'hésitent-ils pas à épurer le corps enseignant : certains professeurs des Facultés de médecine et des lettres de Paris en font les frais en 1822 ; Michelet, Quinet, Michiewicz au Collège de France sont à leur tour exclus à la fin de la monarchie de juillet et de nouveau certains enseignants à la Sorbonne et au Collège de France après le coup d'Etat de 1851 ». Charle, Christophe, 1994, *Histoire des universités*, Paris : PUF.
 7. Cité par Bayart, Jean-François, « La société politique camerounaise (1982-1986), Politique africaine », in *Le réveil du Cameroun*, n°22, p. 28.
 8. Pour plus de détails sur les mutations des années 90 et le rôle des universitaires au cours de ces mutations au Cameroun, lire Ngwe, Luc ; Pokam, Hilaire de Prince ; Mandjack, Albert ; Folefack, Ernest, 2006, « L'Université et les universitaires dans les mutations politiques et éducatives au Cameroun », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°5, pp. 169-189.

9. D'autres universitaires sont aussi favorables à la révision, à l'instar de M. Magloire Ondoua, agrégé de droit public, qui souhaite que cette révision emprunte la voie du référendum (*Le Messager* du 12-11-2007) ; Mouelle Kombi Narcisse, agrégé de droit public et de science politique, « il fallait rationaliser l'exercice du pouvoir exécutif » (*Cameroon Tribune* du 10 avril 2008) ; M. Kontchou K. Augustin, agrégé de science politique, « L'orientation fondamentale est la modernisation de notre démocratie » (*Cameroon Tribune* du 11 avril 2008).
10. Il s'agit par exemple de « A case for early bilingualism », (Abbia, décembre 1963), « The language problem in Cameroon » (Abbia, février 1969).
11. Un collectif d'universitaires inaugure en signant un livre blanc en 1990 sous forme de contribution au débat démocratique. Celui-ci passe d'abord en revue tous les aspects de la vie politique, économique, sociale, institutionnelle et culturelle du Cameroun et conclut à des dérives. Ensuite, il dresse la liste de propositions de réformes en direction des professionnels de la politique.
12. C'est le cas de Maurice Kamto en 1991.
13. C'est le cas du mémorandum de Kofele-Kale Ndiva remis aux différents protagonistes politiques et portant sur les modalités d'une transition.
14. Joseph Owona est professeur agrégé de droit public, comme Maurice Kamto. Il a été enseignant à l'Université de Yaoundé.
15. C'est par exemple le cas en Égypte. Car considéré comme intellectuel, l'enseignant est appelé par le président Nasser à participer à l'œuvre de construction nationale. Il le perçoit comme étant « celui dont les préoccupations dépassent les limites et ses intérêts personnels et englobent l'intérêt de la société comme un tout (...). L'engagement peut s'étendre pour devenir plus général et atteindre les limites patriotiques et nationales », cité par Roussillon, Alain, 1986, « Sociologie et société en Égypte : le contournement des intellectuels par l'État », in Al-Bishiri, T. et al., *Les intellectuels et le pouvoir. Syrie, Égypte, Tunisie, Algérie*, Le Caire : CEDEJ, p. 106.
16. Cette partie de notre travail doit beaucoup à Ngayap, Pierre Flambeau, 1983, *Cameroun qui gouverne ? De Ahidjo à Biya, l'héritage et l'enjeu*, Paris : L'Harmattan, pp. 22-231.
17. À l'exception peut-être de Mme Dorothy Njeuma qui avait, en 1975, le grade de professeur adjoint (qui correspond aujourd'hui à celui de maître de conférences).
18. Pour plus de détails sur les cas gabonais et ivoirien, voir Nda, Paul, 1984, *Les intellectuels et le pouvoir en Afrique*, Paris : L'Harmattan, pp. 55-58.
19. Pour plus de détails sur cette notion d'assimilation réciproque, lire son livre de référence, Bayart, Jean-François, 1979, *L'État au Cameroun*, Paris : PFNSP.

Références bibliographiques

- Abbia*, décembre 1963, février 1969.
- Accardo, A., 1983, *Initiation à la sociologie de l'illusionnisme social*, Lire Bourdieu, Bordeaux : Le Mascaret.
- Bayart, J-F., 1979, *L'État au Cameroun*, Paris : PFNSP.
- Bayart, J-F., 1986, « La société politique camerounaise (1982-1986), Politique africaine », in *Le réveil du Cameroun*, n° 22, pp. 5-35.
- Bon, F. et Burnier, M-A., 1971, *Les nouveaux intellectuels*, Paris : Seuil.
- Bourdieu, P., 1987, *Choses dites*, Paris : Les Éditions de Minuit.
- Cameroun Tribune* n°1369 et 1370 de janvier 1979, du 6 novembre 1983, du 23 mars 1983, du 7 septembre 1983, du 19 mars 2008, du 10 avril 2008, du 11 avril 2008.
- Challenge Hebdo* du 9 au 16 janvier 1991.
- Charle, C., 1987, *Les élites de la République*, Paris : Fayard.
- Charle, C., 1994, *Histoire des universités*, Paris : PUF.
- Corcuff, P., 1995, *Les nouvelles sociologies*, Paris : Nathan.
- Debray, R., 1979, *Le pouvoir intellectuel en France*, Paris : Ramsay.
- Décret du 19 janvier 1993 et loi du 16 avril 2001.
- Diaw, A., 1992, « La démocratie des lettrés », in Diop, M-C., ed., *Sénégal : trajectoire d'un État*, Dakar : CODESRIA, pp. 299-329.
- Eboussi Boulaga, F., 1997, *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris : L'Harmattan.
- Eboussi Boulaga, F., « L'intellectuel exotique », *Politique Africaine*, n° 51, pp. 26-34.
- Fogui, J-P., 1990, *L'intégration politique au Cameroun : une analyse centre-périphérie*, Paris : LGDJ.
- Gramsci, A., 1983, *Textes*, Paris : Éditions sociales, p. 239-240.
- Habermas, J., 1992, *L'espace public*, Paris : Payot.
- Hirschman, A., 1995, *Défection et prise de parole*, Paris : Fayard.
- Kengne, F., 2003, *Citadins et développement des campagnes au Cameroun*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé.
- Keucheyan, R., 2007, *Le constructivisme des origines à nos jours*, Paris : Hermann.
- La Messagère* n° 022 du 4 mai 1993.
- La Nouvelle Expression* n°2122 du 05-12-2007.
- Le Congrès du renouveau Bamenda 21-24 mars 1985.
- Le Messenger* du 30 mars 1993, du 12-11-2007.
- Leymarie, M., 2001, *Les intellectuels et la politique en France*, Paris : PUF.
- Mboui, J., 2000, « La préservation des franchises universitaires », in *Mélanges au Professeur Samuel-Martin Eno Belinga*, Yaoundé : Presses Universitaires de Yaoundé, pp. 23-35.
- Melone, T., 1962, *De la négritude dans la littérature négro-africaine*, Paris : Présence africaine.
- Nda, P., 1984, *Les intellectuels et le pouvoir en Afrique*, Paris : L'Harmattan.
- Ngayap, P.F., 1983, *Cameroun qui gouverne ? De Ahidjo à Biya, l'héritage et l'enjeu*, Paris : L'Harmattan.

- Ngwe, L., Pokam, H-d-P., Mandjack, A. et Folefack, E., 2006, « L'Université et les universitaires dans les mutations politiques et éducatives au Cameroun », in *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°5, pp. 169-189.
- Njeuma, Z.M., 1999, « Knowledge Production in the Federal University of Cameroun, 1961-1973 », in Holledah, L., Gerrard, S., Njeuma, Z.M. et Boutrais, J., eds., 1999, *Le pouvoir du savoir de l'arctique aux tropiques*, Paris : Karthala, pp. 389-409.
- Roussillon, A., 1986, « Sociologie et société en Egypte : le contournement des intellectuels par l'État », in Al-Bishiri, T. et al., *Les intellectuels et le pouvoir : Syrie, Égypte, Tunisie, Algérie*, Le Caire, CEDEJ, pp. 95-123.